

Ville de Bruxelles
M. D. DE SAEGER
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 9L90
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.70/s465
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Laeken, 116. Pose d'une enseigne éclairée perpendiculairement à la façade. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par M. A. Duchatel.

Suite à votre courrier du 15 octobre 2009 sous référence, réceptionné le 16 octobre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 21 octobre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Cependant, elle observe que les travaux proposés auront un impact limité sur le patrimoine, notamment sur le K.V.S. classé comme monument et situé à proximité directe de la maison concernée. ***Par conséquent, la Commission considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique (respect du RRU) que patrimonial.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)